

## Généalogie successorale et généalogie familiale : deux faces d'une même médaille.



**L**a passion des français pour la recherche de leurs ancêtres fait que derrière le terme de généalogie on ne considère souvent que la généalogie familiale. C'est oublier un peu vite qu'il existe, à côté de ce qui est un agréable passe-temps privé, une profession qui a ses méthodes de recherche, sa formation, ses exigences techniques et juridiques particulières. La généalogie successorale est indispensable aux notaires, aux assureurs, aux syndics d'immeubles, etc. On peut distinguer les deux types de généalogie par la direction de leurs recherches, selon qu'elle est dite

«ascendante» ou «descendante». Une distinction simple qui indique que la généalogie ascendante recherche les ancêtres d'une personne et que la généalogie descendante recherche, comme le terme l'indique, les descendants, le plus souvent aux fins de compléter la liste de ses héritiers. Lorsque le notaire se trouve en présence d'une succession dite «vacante» c'est-à-dire sans héritiers connus ou avec le soupçon d'une liste incomplète des héritiers, il fait appel à un généalogiste successoral qui pourra rechercher jusqu'au sixième degré de parenté s'il existe un ou des héritiers.

On mesure là à la fois la difficulté et la responsabilité de l'exercice. Le généalogiste se rémunère par un pourcentage sur le montant de l'héritage révéilé. C'est un mode de rémunération risqué car les frais engagés par le généalogiste sont souvent importants en temps et déplacements et en cas d'échec des recherches, aucune indemnité n'est perçue.

Si la recherche des ancêtres est largement facilitée par l'existence de fichiers désormais numérisés et facilement accessibles, en revanche, la recherche des descendants et ayants droits divers devient de plus en plus complexe pour les professionnels de la généalogie successorale. Dans la généalogie familiale, le point de départ de la recherche repose le plus souvent sur la mémoire familiale portée par les plus âgés, par les documents de famille conservés par les uns ou les autres tels que cartes d'identité, livrets de familles, faire-part de mariage ou de décès, photographies. Pour le généalogiste successoral, il est beaucoup plus difficile de lancer une recherche avec certitude car nombreux sont les descendants dissimulés qui, malgré tout, ont,